



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

— Préfet du Calvados —



PRÉVENTION de la délinquance et de la radicalisation



LUTTE CONTRE les discriminations les addictions...



SÉCURITÉ EXTENSION DE LA VIDÉOPROTECTION



APPELS À PROJETS

Les financements de l'État

Contact : pref-fipd-projet@calvados.gouv.fr



Fond interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Le FIPD classique

Doit répondre aux 3 programmes de la stratégie nationale de prévention de la délinquance :

- lutter contre la délinquance juvénile et la récidive
- lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales
- améliorer la tranquillité publique

Bénéficiaires : Associations et collectivités territoriales

Le FIPDR (radicalisation)

Finance en priorité des actions de prévention secondaire, c'est-à-dire de prise en charge sociale ou psychologique des personnes en voie de radicalisation et de leurs familles.

A la marge, quelques actions de prévention primaire (comme des actions de formation à destination du grand public) peuvent également être financées.

Bénéficiaires : Associations et collectivités territoriales

Fonctionnement :

Enveloppes départementales gérées en autonomie par les préfetures de département après délégation des crédits de la part de la préfecture de région

- appel à projet commun diffusé en fin d'année
- dossiers à envoyer au Cabinet (Bureau de la sécurité intérieure) de la préfecture du Calvados
- instruction, programmation, gestion administrative et versement des fonds en préfecture

Le FIPD vidéoprotection et sécurisation des établissements scolaires

Aide à la mise en place et à l'extension de systèmes de vidéoprotection sur la voie publique ou au sein de locaux) et au financement d'équipements ou des travaux de sécurisation tels que l'installation de visiophone, portail électrique, alarme anti-intrusion, travaux de rehaussement de clôtures.

Attention : dans le cas où il est prévu de filmer la voie publique => penser à faire une demande d'autorisation préfectorale

Bénéficiaires : Collectivités territoriales et association culturelles

Concernant les établissements scolaires, les écoles (maternelles et primaires) des petites communes, sont prioritaires sur le financement.

Fonctionnement :

Enveloppe centralisée au Ministère de l'Intérieur

Demandes à transmettre tout au long de l'année au Cabinet (Bureau de la sécurité intérieure) de la préfecture du Calvados

Réception et instruction des dossiers en préfecture pour envoi au ministère qui attribue les financements

Notification, gestion administrative et versement des fonds en préfecture

Fond interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)



Sécurisation des sites sensibles

Mis en place pour financer des équipements ou des travaux de sécurisation des sites sensibles (lieux de culte, écoles religieuses)

Bénéficiaires : collectivités territoriales et associations gérant les établissements privés.

Fonctionnement : Enveloppe centralisée au SG-CIPDR (Secrétariat Général du Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation)

Réception et instruction des dossiers au Cabinet (Bureau de la sécurité intérieure) de la préfecture du Calvados pour envoi au SG-CIPDR qui attribue les financements.

Notification, gestion administrative et versement des fonds en préfecture.

Équipement des polices municipales

Le FIPD peut financer l'acquisition de gilets pare-balles, de caméras piétons, ainsi que la mise en place de système de radiotransmission

Bénéficiaires : communes dotées de polices municipales

Fonctionnement :

- Enveloppe centralisée au SG-CIPDR
- Tableau de recensement des besoins transmis aux communes par la préfecture en début d'année et envoyé au SG-CIPDR. Puis, gestion administrative et financière en préfecture.

Amélioration des relations entre les jeunes et les forces de sécurité de l'État dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP) et les quartiers de la politique de la ville.

Fait partie intégrante de l'appel à projet diffusé en fin d'année

Bénéficiaires : Associations et collectivités territoriales

Fonctionnement :

- Enveloppe déléguée à la préfecture de région.
- Réception et instruction des dossiers en préfecture de département.
- C'est la préfecture de région qui attribue les financements.
- Notification, gestion administrative et versement des fonds en préfecture de département.

Fonds DILCRAH



La Délégation Interministérielle de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la haine anti-LGBT est rattachée aux services du Premier Ministre.

En plus, d'un appel à projet national, la DILCRAH propose deux appels à projet locaux qui sont déclinés au niveau départemental :

- l'appel à projets locaux pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme
- l'appel à projets locaux pour lutter contre la haine anti-LGBT

Bénéficiaires : Associations et collectivités territoriales

Fonctionnement :

- Enveloppe centralisée à la DILCRAH
- Réception et instruction des dossiers en préfecture pour envoi à la DILCRAH qui attribue les financements
- Notification, gestion administrative et versement des fonds en préfecture

LA MILDECA



Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

drogues.gouv.fr

La Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives est rattachée aux services du Premier Ministre.

La MILDECA vise la réduction durable des pratiques addictives et des dommages sanitaires et sociaux qui y sont associés par une action qui conjugue prévention, santé, recherche, lutte contre les trafics, respect de la loi et formation.

L'appel à projet régional est destiné à soutenir les actions locales qui s'inscrivent dans le champ de la prévention des pratiques addictives.

Bénéficiaires : associations, collectivités territoriales, établissements scolaires

Fonctionnement :

- Enveloppe régionalisée
- Appel à projet diffusé par l'ARS et relayé par la Préfecture
- Pré-dossiers et dossiers instruits par l'ARS.

Plus d'informations sur www.calvados.gouv.fr